



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Atelier de Dynamisation du cadre de concertation transfrontalier
Mali-Mauritanie-Sénégal en synergie entre le PDDEPS-Mali,
PDEPS-Sénégal, PEPISAO et PREDIP

Du 11 au 13 avril 2022 à Tambacounda (Sénégal).

Rapport général



Avril 2022

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. INTRODUCTION	4
2. CEREMONIE D’OUVERTURE	5
3. DEROULEMENT DES TRAVAUX	7
3.1. Présentation des cadres de concertation du Sénégal	8
3.2. Présentation des cadres de concertation du Mali.....	8
3.3. Présentation de l’état de lieu des cadres de concertation transfrontalier de la zone transfrontalière Mali-Mauritanie-Sénégal	9
3.4. Présentation sur la coopération transfrontalière locale ou décentralisée, concepts et pratiques	12
3.5. Partage d’expérience de concertation transfrontalière Dendi-Ganda	12
3.6. Partage d’expérience du réseau des maires du Bassin du Fleuve Sénégal. 12	
3.7. Propositions pour la prise en compte des acteurs pertinents et des actions à mener.....	14
a. Cartographie des acteurs pertinents	14
b. Thématiques et finalité du cadre.....	15
c. Proposition de la délimitation de l’espace territorial du cadre de concertation transfrontalier dans une approche intégrée de développement transfrontalier	15
d. Actions prioritaires.....	16
e. Dispositif pertinent et organes du cadre de concertation.....	17
f. Proposition de stratégie d’autonomisation du cadre	17
3.8. Avantages et limites liés l’alignement sur le réseau des maires.....	18
3.9. Principales conclusions retenues à la suite des échanges	18
3.10. Recommandations	19
3.11. Feuille de route	20
4. CEREMONIE DE CLOTURE DE L’ATELIER	21
4.1. Présentation d’une motion de remerciement à l’endroit des Autorités de Tambacounda	21
4.2. Allocution du représentant des OPR	21
4.3. Allocution du représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS	21
4.4. Discours de clôture	21
5. ANNEXES	23

SIGLES ET ABREVIATIONS

APESS : Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane

BFS : Bassin du Fleuve Sénégal

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CILSS : Comité Permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

CIT : Certificat International de la Transhumance

COFENABEVI : Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail et Viande d'Afrique de l'Ouest

CONAT : Comité National de Transhumance

DDC : Direction du Développement et de la Coopération

FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

GIZ : Agence allemande de coopération internationale pour le développement.

GNAP : Groupement National des Associations Pastorales

OCB : Organisations communautaires de Base

OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal

PDPS : Programme de Développement Durable des Exploitations Pastorales du Sahel

PDDEPS : Programme de Développement Durable des Exploitations Pastorales du Sahel

POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols

PEPISAO : Projet Elevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest

PRAPS : Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel

PREDIP : Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest

RBM : Réseau Bilital Maroobé

ROPPA : Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest

SATI : Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

1. INTRODUCTION

A l'initiative conjointe des Projets du Développement durable des exploitations pastorales du Sahel PDDEPS-Mali et PDEPS-Sénégal, du Projet Elevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO), du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) et en collaboration avec l'APESS (Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et en Savane), a été organisé du 11 au 13 avril 2022, un atelier de dynamisation du cadre de concertation transfrontalier Mali-Mauritanie-Sénégal à Tambacounda, République du Sénégal.

La rencontre avait pour objectif de contribuer à dynamiser le cadre de concertation transfrontalier Mali - Mauritanie - Sénégal (MMS).

De façon spécifique, il s'agissait de :

- Faire un état des lieux du fonctionnement des cadres de concertation transfrontaliers Mali - Mauritanie - Sénégal (MMS) existants ;
- Faire une cartographie des acteurs pertinents pour leur prise en compte dans la dynamisation du cadre ;
- Analyser et adapter l'espace territorial de coopération en intégrant au besoin de nouvelles collectivités pertinentes pour les cadres ;
- Renforcer la coopération entre acteurs à travers un partage d'expériences en matière de ;
 - coopération transfrontalière,
 - conduite des actions de développement local ,
- Proposer des activités prioritaires en vue de la dynamisation du cadre ;
- Elaborer et adopter une feuille de route pour la dynamisation du cadre MMS.

Ont pris part à cette importante rencontre une soixantaine de participants du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie, des projets régionaux et nationaux (PREDIP, PEPISAO, PDDEPS Mali, PDEPS Sénégal), des Services techniques, de l'administration, des collectivités territoriales, des associations d'éleveurs, des organisations pastorales régionales (APESS, RBM), des ONGs Internationales (Care International), nationales et locales, des représentants d'éleveurs, d'agriculteurs et agropasteurs, des Forces de Défense et de sécurité, du représentant du cadre de concertation transfrontalière de Dendi-Ganda , du représentant du Cadre Régional de Concertation des Ruraux (CRCR) de Tambacounda et des associations locales (liste en annexe).

En prélude à cet atelier, une mission préparatoire a été organisée dans les zones des trois frontières dont l'objectif était de faire un diagnostic en vue de dresser un état de lieu des cadres de concertation transfrontaliers existants de la zone Mali-Mauritanie-Sénégal. Cette mission a permis d'alimenter les travaux de l'atelier. La mission était conduite par le CILSS accompagnée d'un représentant d'APESS et du PDEPS Sénégal. L'équipe s'était rendue dans les Régions de Kayes et Tambacounda où elle avait échangé avec les différents acteurs (les autorités administratives, les collectivités territoriales, les représentants des éleveurs, les services techniques, les associations). Par ailleurs, des entretiens ont été organisés en virtuel avec le délégué de l'élevage et du président du conseil régional de Guidimakan.

Le présent rapport qui détaille les informations contenues dans le communiqué final (signé à la fin de l'atelier) est une synthèse de l'ensemble des travaux et s'articule autour de trois parties :

- la cérémonie d'ouverture ;
- le déroulement des travaux ;
- la cérémonie de clôture.

2. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture a été présidée par l'adjointe au gouverneur de la région de Tambacounda, chargée des affaires administratives, Mme Maudé Manga représentant M. Le Gouverneur. Elle a été marquée par sept (7) interventions : le discours du Maire de Tambacounda et Président du Conseil Régional de Concertation des Ruraux M. Papa Banda DIEYE ; le mot du Président du Conseil Régional du Département de Bakel M. Mapathé SY ; le mot du coordonnateur national du PDEPS Sénégal, M. Gora Bèye ; le mot du Coordonnateur du PDDEPS Mali M. Mamadou TRAORE, le discours du coordonnateur Régional du PREDIP, Dr Ahmat Hassan Moussa représentant M. Le Secrétaire Exécutif du CILSS ; le discours du conseiller aux affaires économiques et financières représentant M. Le Gouverneur de la Région de Kayes M. Adama Assagaidou MAIGA.

- Monsieur Papa Banda DIEYE maire de la Commune Tambacounda et Président du Conseil Régional de Concertation des Ruraux, qui dans son allocution de bienvenue, a rappelé l'importance du sujet traité vu le contexte actuel. Il a par ailleurs signalé que la région de Tambacounda accueille beaucoup de transhumants entraînant souvent des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. C'est pourquoi, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer notamment dans la réglementation de la gestion des ressources naturelles. Il a terminé ses propos en remerciant l'Etat du Sénégal pour toutes les initiatives prises pour le développement de la région de Tambacounda.
- Monsieur Mapathé SY, Président du conseil départemental de Bakel a quant à lui adressé ses vifs remerciements à l'endroit des organisateurs de l'atelier. Le président nouvellement élu à la tête du conseil départemental, a abordé la problématique de l'élevage dans la région de Tambacounda et particulièrement dans le département de Bakel en insistant sur les difficultés rencontrées par son département (rareté du fourrage, insuffisance de points d'eau etc.). Il a aussi signalé l'existence dans son département, d'un cadre de concertation multi acteurs appuyé par le PDEPS et le PRAPS.
- Monsieur Gora Bèye, Coordonnateur du PDEPS Sénégal, pour sa part est revenu sur la nécessité de faciliter aux éleveurs la conduite des troupeaux sans aucune contrainte de part et d'autre des frontières à la recherche de fourrages indispensables à la survie des animaux. Selon lui, la question de la transhumance doit être abordée comme une question humanitaire. Il a lancé ainsi un appel à tous les pays pour considérer des frontières non pas comme

des limites mais plutôt comme des territoires avec des communautés qui interagissent.

- Monsieur Mamadou TRAORE, Coordonnateur du PDDEPS Mali, après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants, a rappelé les objectifs de son programme ainsi que ses composantes d'intervention. Il a rappelé les enjeux et le contexte dans lesquels le programme est mis en œuvre au Mali. Il a enfin remercié le CILSS et ses partenaires pour l'organisation de cet important atelier de dynamisation du cadre de concertation transfrontalier Mali-Sénégal-Mauritanie.
- Dr Ahmat Hassan Moussa Coordonnateur du PREDIP représentant M. Le Secrétaire Exécutif du CILSS, a, à son tour, remercié les autorités des trois pays pour leur participation effective à cette rencontre sous régionale. Il est revenu en détail sur l'importance de l'élevage dans les économies des pays sahéliens. L'élevage fait face à de nombreux défis notamment les effets de changements climatiques, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, l'insécurité persistante dans la zone du Sahel. Les cadres de concertation constituent des espaces de dialogues pour prévenir, gérer les conflits entre usagers des ressources naturelles, partageant les mêmes espaces et contribuant à la promotion d'une transhumance apaisée à travers une gestion concertée et rationnelle des ressources naturelles. A travers les projets et programmes et des initiatives locales, des cadres transfrontaliers ont été mis en place mais malheureusement plongés dans une léthargie. Cependant a-t-il remarqué, le fonctionnement de ces cadres dépend des financements des projets et des partenaires, ce qui ne garantit pas leur durabilité et ne leur permet pas de jouer pleinement leurs rôles. Ils disparaissent souvent aussitôt que les financements desquels ils dépendent prennent fin. Le CILSS, avec l'appui des partenaires a contribué à la dynamisation du cadre de concertation transfrontalière du nord Bénin, nord Togo et est du Burkina Faso. Dans la zone concernée par le présent atelier, un cadre a été créé en 2003 et regroupait Bakel, Kidira et Sélibabi. Le fonctionnement et l'animation de ce cadre a été impacté par la faiblesse des moyens pour la mise en œuvre des plans d'action. Enfin, il a invité les participants à engager des réflexions sur une stratégie permettant un fonctionnement durable du cadre Mali-Mauritanie-Sénégal.
- Monsieur Adama Assagaidou MAIGA, représentant du Gouverneur de Kayes a d'abord tenu à présenter la forte délégation du Mali qui s'est déplacée pour la circonstance et témoigne ainsi de l'intérêt du Gouvernement Malien pour cette rencontre. Il a exprimé sa gratitude pour l'accueil réservé à la délégation du Mali, ses remerciements à l'endroit du CILSS et ses partenaires. Abordant la question de l'élevage en général et de la transhumance en particulier, Mr Adama Assagaidou Maiga est revenu sur l'importance du secteur de l'élevage au Mali eu égard à la taille du cheptel dans le pays. Cependant, face aux difficultés rencontrées, le secteur tarde à connaître son essor. Parmi ses contraintes il a souligné le manque de point d'eau, l'insuffisance des infrastructures, les problèmes phytosanitaires ;
- Madame Maudé Manga, chargée des affaires administratives, représentant M. le Gouverneur, présidente de la cérémonie d'ouverture, a souhaité, au nom de

Monsieur le Gouverneur de la région de Tambacounda, et de son Excellence M Macky Sall, Président de la République du Sénégal, la bienvenue à tous les participants et particulièrement aux délégations des pays frères du Mali et de la Mauritanie. Elle s'est réjouie du choix du Sénégal et de la région Tambacounda pour abriter les échanges qui porteront sur l'élevage mobile particulièrement la transhumance transfrontalière. Dans son allocution, Mme Maudé Manga est revenue, chiffre à l'appui, sur la contribution du sous-secteur de l'élevage dans les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest. Ce sous-secteur malgré son importance socio-économique, fait face à de nombreux défis dont les conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. Les cadres de concertation transfrontaliers sont des espaces de dialogues créés par les acteurs pour prévenir, gérer et transformer les conflits et assurer une gestion rationnelle et concertée des ressources pastorales. Ces cadres contribuent à renforcer la cohésion sociale. Compte tenu de ce qui précède, elle a souligné que la pertinence de la présente rencontre n'est plus à démontrer. Elle a terminé son discours en déclinant les objectifs assignés à l'atelier. Enfin, elle a déclaré ouverts les travaux de l'atelier sur la dynamisation du cadre de concertation transfrontalier Mali Mauritanie Sénégal.

3. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après le cérémonial d'ouverture, il y a eu la présentation des participants à la suite de laquelle, Monsieur Salifou Mahamadou, expert agropastoraliste/PREDIP, a présenté les objectifs et les résultats attendus de l'atelier. Par la suite les participants ont procédé à l'adoption de l'agenda de l'atelier et la mise en place d'un bureau de trois (03) membres pour diriger les travaux. Ce bureau est composé comme suit :

- M. Abdou Khadre Niak, Préfet du Département de Bakel, Président de séance ;
- M. Bandiougou Diawara, Président du Conseil Régional, vice-président ;
- M. Moussa Assoumane, Coordonnateur Régional du PEPISAO, facilitateur.

Des rapporteurs journaliers ont été désignés comme suit :

- *Jour 1 : Lundi : 11 avril 2022*
 - ✓ PDEPS Sénégal
 - ✓ Représentant APESS Mali
 - ✓ Représentant DRPIA Mali
 - ✓ Représentante de la Mauritanie
- *Jour 2 : Mardi : 12 avril 2022*
 - ✓ PDDEPS Mali
 - ✓ Représentant RBM
 - ✓ Directeur Régional Elevage Sénégal
 - ✓ Chef d'antenne PDEPS Tambacounda

- *Jour 3 : Mercredi : 13 avril 2022*
- ✓ Coordonnatrice composante 2 PREDIP (PRODIATA)
- ✓ Expert en suivi-évaluation PREDIP
- ✓ Expert en ingénierie sociale PEPISAO

Les travaux se sont déroulés à la fois en séances plénières et en sessions de groupes et ont été marqués par des communications suivies de débats.

Au total six (6) communications ont été présentées.

3.1. Présentation des cadres de concertation du Sénégal

La première communication a été présentée par Mme KHADY KANE, chef de bureau pastoral du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales du Sénégal. Dans sa présentation elle a rappelé les cadres juridiques de réglementation de la transhumance au Sénégal, les accords avec les autres pays notamment le comité paritaire entre le Sénégal et la Mauritanie, coprésidé par les deux Ministres en charge de l'élevage du Sénégal et de la Mauritanie. Par la suite elle a souligné les difficultés auxquelles a fait face le cadre notamment l'irrégularité dans la tenue des réunions statutaires, l'insuffisance des moyens pour le suivi et la veille, le contournement de la réglementation par certains éleveurs et le non-respect de certaines dispositions de l'accord. Elle est revenue par la suite sur la mise en place des cadres de concertation au Sénégal et particulièrement dans la région de Tambacounda au niveau des départements de Tambacounda, Bakel et Goudiry. Les acteurs impliqués sont les Autorités administratives (Préfets, Sous-préfets), les Collectivités territoriales (Communes, départements), les Services techniques déconcentrés, les Organisations communautaires de Base (OCB), les Projets et ONG, et des privés. Elle a souligné l'existence d'un arrêté portant création des Cadres de concertation signé par le préfet du département de Bakel, d'un cadre réglementaire et d'un plan d'action. Elle a terminé sa présentation sur les contraintes et les difficultés des cadres de concertation que sont : i) l'insuffisance de moyen financier pour la mise en œuvre des plans d'action; ii) le non-respect des cotisations par les membres, iii) la faible implication des OCB d'éleveurs et des collectivités locales dans l'élaboration des budgets participatifs ; iv) l'absence d'animation des Cadres de concertation v) la zone d'intervention perturbée par les activités d'exploitation minière; vi) une faible diversification des partenaires.

3.2. Présentation des cadres de concertation du Mali

La deuxième communication a été faite par M. Mamadou TRAORE, Coordonnateur national du PDDEPS Mali. Il a mis en exergue les différents cadres existants au Mali. Le Mali a adopté le Comité national de Transhumance (CONAT) et les commissions de conciliation. La création du CONAT au niveau national et des Commissions de conciliation au niveau régional et local consacre l'institutionnalisation des cadres de concertation, ainsi qu'à la facilitation de l'appropriation de la réglementation communautaire par les différents acteurs, en vue de son application effective. Un plan d'actions pluriannuel pour dynamiser le CONAT 2022-2024 a été adopté.

Par la suite, il a présenté la composition et le fonctionnement du comité régional de la transhumance de la région de Kayes, qui est une déclinaison du Comité National de la Transhumance (CONAT). C'est un cadre de concertation et d'orientation en matière de transhumance.

Il a ensuite rappelé plusieurs accords de coopération liant le Mali aux pays limitrophes notamment :

- Accord révisé sur la transhumance entre la République du Mali et la République islamique de Mauritanie, du 26 Janvier 2005 ;
- Protocole d'accord réglementant la transhumance entre la République du Sénégal et la République du Mali, du 12 Avril 2005 ;
- Accord zoo-sanitaire entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République du Sénégal, du 2 Avril 1993 ;
- Protocole d'accord de coopération dans les domaines de la santé et des productions animales entre la République Islamique de Mauritanie et la République du Mali du 08 février 2016.

3.3. Présentation de l'état de lieu des cadres de concertation transfrontalier de la zone transfrontalière Mali-Mauritanie-Sénégal

La communication a été présentée par Albert OUOBA, Responsable de la Gouvernance Locale et Transfrontalière de APESS.

Il a axé sa présentation sur la situation de la transhumance, la gouvernance et concertation au niveau transfrontalier, les acteurs et leurs dynamiques, l'analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (FFOM).

Les flux de la transhumance transfrontalière du Mali vers le Sénégal est peu important. Les cas les plus fréquents sont ceux liés au commerce du bétail et pendant les moments de grandes sécheresses. Cependant le cas le plus important de la transhumance transfrontalière est celui de la Mauritanie vers le Mali. Les pasteurs transhumants de la Mauritanie se déplacent chaque année pendant les mois d'octobre et de novembre (juste après les périodes de récoltes) à la recherche du pâturage et des résidus de récolte. Certains profitent pour engraisser leurs animaux et pour les vendre au Sénégal. Le flux du Mali vers la Mauritanie se fait durant la saison d'hivernage où les transhumants font le déplacement vers la Mauritanie pour éviter les cas de divagation d'animaux dans les champs et pour la cure salée.

Du Sénégal vers le Mali : Les mouvement de transhumants sénégalais vers le Mali sont assez importants. Les transhumants vont à la recherche des pâturages.

Pour ce qui est des cadres de concertation, la mission diagnostique a permis de relever les situations suivantes :

- Région de Kayes - Mali : Les cadres de concertation autour de la gestion des ressources sont promus à travers les Comités régionaux de la transhumance présidés par les Gouverneurs ;
- Région de Guidimankan - Mauritanie : Les cadres sont créés sous la forme d'associations inter-villageoises avec pour mission la protection de l'environnement, la gestion efficace des ressources naturelles et par ricochet la concertation autour de la transhumance ;
- Tambacounda – Sénégal:

- ✓ Au niveau régional : les cadres de concertation des ruraux qui gèrent toutes les questions qui impliquent les utilisateurs des ressources naturelles ;
- ✓ Au niveau départemental : l'ensemble des cadres ont été redynamisés et présidés par des acteurs directs du pastoralisme et sont supervisés par le Préfet des départements, qui sont signataires ;
- ✓ Au niveau Communal, il existe des cadres de concertation en charge de la gestion de la transhumance.

En termes de mécanisme règlementaire entre les pays, on note l'existence de plusieurs accords de coopération sur la transhumance et la gestion des ressources naturelles entre le Mali et la Mauritanie, le Mali et le Sénégal, la Mauritanie et le Sénégal.

Un cadre de concertation transfrontalier avait existé en 2003 autour de la facilitation du commerce du bétail entre les trois pays et regroupait l'ensemble des intervenants de la filière bétail viande. Ce cadre est actuellement en léthargie.

Plusieurs cadres informels ont existé et dont certains continuent d'exister. Généralement, ils sont mis en place de façon spontanée en fonction d'enjeux transfrontaliers auxquels les pays sont contraints de se concerter.

Dans la même logique, le cadre de concertation transfrontalière du Bassin du Fleuve Sénégal (BFS) est en cours de dynamisation avec l'appui de l'UEMOA. Pour cela, un Schéma d'Aménagement Transfrontalier Intégré (SATI) est en cours d'élaboration.

Dans son intervention, le communicateur a souligné les principales difficultés rencontrées par les cadres de concertation qui tournent principalement autour :

- Des difficultés liées au fonctionnement ;
- D'absence d'une approche claire de coopération transfrontalière locale ;
- De manque de financements des cadres de concertation et leur pérennisation.

Cette communication a également abordé les thématiques autour de la mobilité du bétail identifiées lors de la mission diagnostic conduite dans la zone transfrontalière du Mali, Sénégal et Mauritanie. Parmi ces thématiques figurent :

i) La gouvernance sécuritaire transfrontalière ; ii) La santé animale et humaine ; iii) le développement rural autour du Bassin du Fleuve Sénégal ; iv) le transport ; v) la gouvernance des ressources naturelles ; vi) la transhumance transfrontalière et le commerce du bétail.

Les acteurs impliqués sont :

- Les autorités administratives, les représentants des Etats au niveau des différentes circonscriptions : les Gouverneurs de régions, Les Préfets, les Hackèm, les Sous-Préfets ;
- Les Collectivités Territoriales : les Présidents des Conseils Régionaux, Départementaux et de Cercles ; les Maires ;
- Les Services Techniques Déconcentrés ;
- Les organisations professionnelles d'utilisateurs des ressources naturelles (agriculteurs, pasteurs, transporteurs, ...) ;
- Les autorités coutumières et religieuses ;
- Les personnes ressources ;

- Les organisations intergouvernementales (CEDEAO, l'UEMOA, CILSS), les organisations professionnelles régionales (RBM, APESS, ROPPA) les ONG internationales (SNV, Care International).

Au cours de la mission, l'équipe a relevé les principales difficultés rencontrées par les éleveurs notamment :

- Conflits récurrents avec les agriculteurs ;
- Conflits avec l'autorité du fait d'une méconnaissance des textes ;
- Tracasseries des FDS au niveau des pays d'accueil ;
- Obstructions des pistes de transhumance par les agriculteurs ;
- Insuffisance de points d'eau ;
- Persistance des épidémies ;
- Faible sécurisation des espaces et aménagement pastoraux.

L'analyse FFOM autour des mécanismes de dialogue a fait ressortir comme principales faiblesses et menaces : la faible implication des collectivités territoriales dans les cadres de concertation transfrontaliers portés par l'Etat et ses différents démembrements ; l'existence de plusieurs cadres de coopération transfrontalière utilisant les mêmes acteurs et les mêmes thématiques et évoluant selon des approches projets et/ou bailleurs ; l'absence de mécanismes d'articulation entre les dispositifs de concertations mis en place aux différentes échelles d'intervention (national et régional).

Les forces et opportunités sont : l'existence de collectivités territoriales décentralisées dans les 3 pays et de cadres juridiques favorables à la coopération décentralisée, l'existence de cadre réglementaire au niveau national, l'implication des collectivités locales dans les cadres de concertation ; la disponibilité de plan d'action des cadres de concertation et de la cartographie des acteurs.

Des recommandations ont été formulées à la suite de la mission diagnostic. Il s'agit entre autres de :

- ✓ Renforcer la concertation au niveau des différents sous-espaces (national, régional et transfrontalier) ;
- ✓ Capitaliser les expériences sur la transhumance transfrontalière ;
- ✓ Appuyer la mise en place d'infrastructures pastorales dans les zones de transit et d'accueil des transhumants transfrontaliers ;
- ✓ Travailler à la mutualisation des moyens et des efforts des pays, en vue d'une prise en charge plus efficace des flux de transhumance transfrontalière ;
- ✓ Développer et mettre en œuvre l'approche coopération transfrontalière décentralisée bâtie autour des collectivités locales en vue de la mise en place d'autofinancement et de pérennisation des cadres de concertation ;
- ✓ Développer l'approche territoriale transfrontalière dans la mise en place et la gestion des infrastructures dans une perspective de financement des activités de concertations transfrontalières ;
- ✓ Appuyer et accompagner les collectivités transfrontalières locales dans l'élaboration d'un programme transfrontalier autour de thématiques liées à la gouvernance pacifique de la transhumance.

Les résultats présentés dans cette communication ont permis d'enrichir les travaux de l'atelier de dynamisation des cadres transfrontaliers.

3.4. Présentation sur la coopération transfrontalière locale ou décentralisée, concepts et pratiques

Cette communication a été faite par Albert OUOBA, Responsable à la Gouvernance Locale et Transfrontalière de l'APESS.

Dans sa présentation il a fait ressortir que la coopération transfrontalière doit se baser d'abord sur une relation de partenariat axée sur un enjeu commun et une ambition commune. Cette relation doit définir des enjeux spécifiques et des ressources spécifiques dans l'alliance pour définir un projet commun et aboutir à une codécision, une co-responsabilité et des réalisations communes.

3.5. Partage d'expérience de concertation transfrontalière Dendi-Ganda

La cinquième communication a été présentée par M. MAIKOLONCHE Tassaou Mahaman Salissou, Secrétaire Permanent de l'espace Dendi-Ganda et a porté sur un partage d'expérience de cadre de concertation transfrontalière Dendi-Ganda. La présentation a été articulée autour de l'espace concerné par la concertation, les organes (comité d'orientation, bureau exécutif (collectivités locales) et le secrétariat permanent.

L'espace Dendi Ganda est une communauté de destin regroupant le Niger, le Nigéria et le Bénin. Il regroupe 12 collectivités territoriales :

- 06 au Niger : Bana, Bengou, Gaya, Tanda, Tounouga et Yélou ;
- 02 au Bénin : Karimama et Malanville ;
- 04 au Nigéria : Aréwa, Bagudo, Dandi et Suru.

L'économie est basée sur les productions agrosylvopastorales et les échanges commerciaux.

Les organes de Dendi Ganda sont constitués d'un comité d'orientation, d'un bureau exécutif et d'un secrétariat permanent. Dendi Ganda est un espace de coopération intercommunal transfrontalier en plein essor orienté vers les actions de développement. D'importants acquis ont été obtenus notamment la réalisation d'études diagnostiques de l'espace physique du Dendi Ganda. Les enjeux majeurs sur lesquels se focalisent ses actions sont la gestion des ressources naturelles, l'accès aux services sociaux, l'attractivité, le marketing et la compétitivité territoriale. L'espace dispose d'un plan d'action. Il a lié des partenariats avec Labo Citoyenneté, l'UEMOA, la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) de la Confédération Suisse, la Diaspora et le Ministère de la Décentralisation du Niger.

3.6. Partage d'expérience du réseau des maires du Bassin du Fleuve Sénégal

La sixième communication a été présentée par M. Mamadou Fadé, de l'Agence Régionale de Développement. Elle a porté sur le partage d'une expérience du réseau des maires du Bassin du fleuve Sénégal, une initiative à la base, Il a mis l'accent sur le contexte ayant guidé la mise en place du réseau en considérant que les territoires riverains du Fleuve Sénégal constituent un continuum géographique et un bassin de

vie de par des liens historiques, culturels, sociaux et économiques. Le réseau a été mis en place en 2016 à Bakel sous la présidence du Préfet de Bakel avec l'implication de l'OMVS, l'UEMOA. Le réseau regroupe les maires du Sénégal (Bakel), de la Mauritanie (Sélibaby, Gouraye, Kaédi), du Mali (Kayes) et de la Guinée. Ce réseau a pour objectif de consolider et approfondir les dynamiques d'échanges et de concertation entre les acteurs du Bassin du Fleuve Sénégal par la mise en place d'un Réseau des Maires

Les enjeux de développement du réseau portent sur :

- L'adaptation aux effets du changement climatique ;
- La gestion intégrée et transfrontalière des ressources locales ;
- Le plaidoyer pour l'équité territoriale et sociale pour la croissance des régions périphériques ;
- L'emploi des jeunes / émigration irrégulière ;
- L'amélioration de la qualité des services sociaux de base et du paquet de services pour réduire la dépendance des régions périphériques ;
- La réalisation de projets transfrontaliers structurants ;
- Le plaidoyer pour la mise sur pieds de mécanismes innovants pour le financement de la coopération transfrontalière ;
- La concrétisation du principe de libre circulation de personnes et des biens pour booster les initiatives économiques sous régionales.

Le réseau dispose d'un plan stratégique (2021-2030) en cinq axes portant sur :

- Le développement institutionnel et organisationnel ;
- Le développement économique local ;
- Le développement socio-culturel Genre, Paix, Sécurité ;
- La gouvernance et gestion durable des ressources naturelles, résilience au changement climatique ;
- La communication, coopération et partenariats.

Les partenaires du réseau sont entre autres l'OMVS, l'UEMOA, la FAO, le Ministère de la décentralisation, l'administration territoriale, les services techniques etc.

Après les différentes présentations, les principaux points de débat ont porté sur :

- La nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour tous les cadres de concertation ;
- La nécessité de réfléchir à une stratégie de mobilisation des ressources par le portage institutionnel du cadre à travers une collectivité territoriale et une diversification des sources de financement pour garantir sa durabilité ;
- L'implication de tous les acteurs concernés en particulier les agriculteurs dans la mise en place et l'animation des cadres de concertation,
- La porte d'entrée pour la dynamisation du cadre de concertation transfrontalier à travers les collectivités territoriales ;
- La gestion et élaboration des calendriers de la transhumance ;
- La valorisation des expériences réussies de Dendi-Ganda et le réseau des maires ;
- La nécessité de construire le cadre de concertation à partir de l'existant ayant une base juridique ;
- La nécessité de réformer les chartes au niveau des pays en prenant en compte les changements climatiques ;

- La proposition de délimitation de l'espace avant les autres actions ;
- Le fonctionnement et la nature du cadre à mettre en place ;
- Les aspects méthodologiques et organisationnels du cadre.

3.7. Propositions pour la prise en compte des acteurs pertinents et des actions à mener

Pour asseoir une base solide du cadre qui tient compte des réalités locales, trois groupes dont un par pays (Mali, Mauritanie et Sénégal) ont été formés, pour travailler sur les points suivants

- la cartographie des acteurs pertinents ;
- les thématiques et finalités du cadre ;
- la proposition de la délimitation de l'espace territorial du cadre de concertation transfrontalier dans une approche intégrée de développement transfrontalier ;
- les actions prioritaires ;
- le dispositif pertinent et des organes du cadre de concertation ;
- la stratégie pour l'autonomisation du cadre de concertation.

Les groupes ont procédé à la restitution des résultats de leurs travaux en plénière suivis des échanges.

A la suite des différentes présentations les échanges ont porté sur les points suivants :

- Nécessité de préciser que l'harmonisation des textes consiste à fixer des calendriers communs (information et la communication sur les calendriers) et la vulgarisation des textes de la CEDEAO ;
- Nécessité de structurer la présentation des recommandations pour ressortir notamment les responsabilités et les délais de leur mise en œuvre pour faciliter le suivi et l'évaluation ;
- Nécessité d'une approche pour permettre aux maires qui ne sont pas membres de ce cadre d'obtenir leur adhésion au processus ;
- Nécessité de faire mieux connaître le réseau des maires par la mise à disposition des différents textes du réseau pour faciliter l'intégration des aspects non pris en compte par celui-ci ;
- Elaboration par le CILSS d'un répertoire informatif sur les textes nationaux sur les trois couloirs. Des extraits sur les textes nationaux par couloir sont faits et seront mis à la disposition des acteurs ;
- L'approche qui consiste à s'appuyer sur les cadres de concertations locaux est plus efficace que l'organisation des grandes rencontres de haut niveau. Par ailleurs, les partenaires s'intéressent de plus en plus aux cadres locaux de concertation dans lesquels les principaux acteurs à la base sont impliqués mais il faut intégrer les actions d'autonomisation des cadres pour leur durabilité.

a. Cartographie des acteurs pertinents

Les travaux en groupes et en plénière ont permis de faire une cartographie des acteurs pertinents dans l'animation du cadre. Ainsi, les acteurs directs et indirects à quelques variantes près sont les mêmes dans les trois pays.

Ce sont les Autorités administratives, les Collectivités territoriales (conseils régionaux, communes) les FDS, les leaders communautaires (les chefs religieux et coutumiers), les représentants des organisations d'éleveurs, les représentants des organisations d'agriculteurs, les services techniques, les exploitants forestiers, les pêcheurs, les chasseurs, les faitières (RBM, APSS, ROPPA, COFENABEVI, GNAP), la chambre d'agriculture, les opérateurs économiques (transporteurs commerçants), les gestionnaires de foirail, les médias de radio communautaires, les ONGs, les projets et programmes intervenant dans la zone.

b. Thématiques et finalité du cadre

Les échanges entre participants ont permis de retenir les principales thématiques et finalité du cadre qui touchent les aspects suivants :

- La gouvernance sécuritaire transfrontalière;
- La gouvernance des ressources naturelles ;
- La santé animale et humaine ;
- Le développement rural autour du BFS (Bassin du Fleuve Sénégal) ;
- La transhumance transfrontalière, le transport et le commerce du bétail ;
- L'aménagement de l'espace agro-sylvo-pastoral (POAS) ;
- La prévention et la gestion des conflits ;
- Le vol de bétail ;
- Les aménagements pastoraux (piste, hydraulique pastorale et aire du pâturage).

c. Proposition de la délimitation de l'espace territorial du cadre de concertation transfrontalier dans une approche intégrée de développement transfrontalier

- Pour le Sénégal :

Zone de départ, (Podor, Matam, Kanel, Ranérou, Bakel, Goudiry : Boynguel Bamba, Dianké Makhan Mauritanie : région de Gorgol-Guidimakha et Mali : cercle de Kayes)

Zone de transit (Arrondissement Moudéry, Bélé, Kéniéba et Département de Goudiry)

Zone d'accueil : Arrondissement de Kéniéba, région de Saraya, Labé en Guinée

- Pour le Mali :

Cercle de Kayes : Sahel, Khérikaffo, Falémé, Sony, Tafacirga, Kéméné-Tambo

- Pour la Mauritanie :

En Mauritanie une seule région partage ses frontières avec le Mali et le Sénégal à la fois, il s'agit de la région de Guidimakha. Toute fois les régions de Brakna, Trarza, Gorgol, Assaba, Hod El Gharbi, Hod El Chargui sont concernées par la transhumance transfrontalière. Dans la mesure du possible ces régions doivent être prises en compte dans une concertation plus large sur la question de la transhumance transfrontalière.

d. Actions prioritaires

Les actions prioritaires pour le cadre sont consignées dans le tableau ci-dessous.

N°	Actions	Finalité	Brève description
01	Formalisation du cadre à travers l'élaboration d'une convention locale de gestion durable des ressources naturelles	Améliorer la gouvernance transfrontalière des ressources Prévention de conflits internes et transfrontaliers	Organisation d'ateliers zonaux de définition des règles locales Restitution et synthèse Ateliers de validation La mise en place des organes l'élaboration des textes règlementaires signature de protocole tripartite
02	Création de comités de veille et d'alerte précoces	Assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles	Patrouilles
03	Vulgarisation des textes	Favoriser une appropriation des lois, règlements et accords	Emission radio Fora
04	Définir une stratégie de mobilisation des ressources financières	Favoriser une pérennisation du cadre	Fixer des cotisations et droits d'adhésion Identifier des taxes liées à l'exploitation des ressources Négociation et signatures de conventions de financement
05	Organisation des visites d'échanges	Partage des bonnes pratiques	Identifier et documenter les bonnes pratiques Organiser des voyages sur les sites pour découvertes et partage d'expérience
06	Elaborer et mettre en œuvre un plan de formation	Favoriser un renforcement des capacités des acteurs	Faire une étude diagnostic des besoins des acteurs Faire valider les thématiques Définir une stratégie de formation Mettre en œuvre les ateliers de formation et fora d'échange
07	Faire un plaidoyer pour mettre en œuvre un plan de prophylaxie transfrontalier	Une gestion harmonisée de la santé animale	Echange sur les interventions Mise en place d'un calendrier harmonisé Formation de acteurs Mise en œuvre du plan de prophylaxie
8	Réaliser les aménagements et infrastructures pastoraux le long des couloirs (périmètres, pistes, points d'eau, restauration pâturage)	Améliorer la gouvernance des ressources naturelles et faciliter l'accès à des services de qualité	Identifier les zones à aménager et mobiliser les ressources pour leur aménagement et équipement pour les intégrer dans les Plans de Développement des communes Concertation multi acteurs

			Cartographie Tracé Balisage
9	Mettre en place un système d'information pastorales (SIP)	Améliorer la gouvernance des ressources naturelles	Collecte des informations pour alimenter le système Accès à l'information
10	Plaider pour la signature d'accords et protocoles tripartites sur la transhumance	Harmonisation des textes	Inventaire des textes bilatéraux et multilatéraux Plaidoyer pour obtenir l'accords d'harmonisation Proposer un texte harmonisé Soumettre aux autorités compétentes pour signature Vulcanisation

e. Dispositif pertinent et organes du cadre de concertation

Des discussions entre participants, trois niveaux sont à considérer :

Un comité d'orientation tripartite ;

Un comité exécutif avec les commissions locales et communales ;

Un Secrétariat permanent

Le Schéma peut être le suivant :

<p>Comité d'orientation : Présidente tournante entre les 3 pays</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorités administratives - Autorités coutumières et religieuses - PTF - OP - Eleveurs - Les collectivités locales 	<p>Comité exécutif : Présidences tournantes entre les communes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communes - Commissions Thématiques dirigées par les autres maires 	<p>Secrétariat permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du comité d'orientation - Président du comité exécutif - Secrétaire permanent : doit parler plusieurs langues de la zone concernées, disponible, parfaite connaissance de la zone
---	---	--

f. Proposition de stratégie d'autonomisation du cadre

Pour la durabilité du cadre, la stratégie d'autonomisation et de mobilisation des ressources se basera sur les actions suivantes :

- Signature d'un accord tripartite sur la question de la transhumance transfrontalière ;

- Délibération sur l'adhésion au cadre de concertation au niveau des collectivités concernées ;
- Contribution financière et ou logistique des collectivités locales (inscription budgétaire) ;
- Contribution forfaitaire des transhumants (sur le visa du CIT) ;
- Prélèvement sur les revenus issus de la vaccination ;
- Cotisation des OP pour assurer leur participation au cadre de concertation ;
- Tenue régulière des réunions et rencontre de concertation ;
- Plaidoyer pour la mobilisation des fonds pour le fonctionnement du cadre auprès des projets et ONGs ;
- Définir des activités génératrices de revenus (ristournes) ;
- Plaidoyer pour mobiliser des ressources au niveau des collectivités territoriales.

3.8. Avantages et limites liés l'alignement sur le réseau des maires

A la suite des différentes recommandations, les participants se sont accordés d'arrimer le future cadre transfrontalier MMS à celui du réseau des maires du Bassin du Fleuve Sénégal.

Plusieurs avantages existent, dont les plus importants sont :

1. Le Réseau des Maires du BFS est un réseau de gouvernance transfrontalière du développement holistique dans lequel la gestion inclusive et durable des ressources naturelles est prise en compte ;
2. Plusieurs partenaires travaillent avec le réseau et apportent des appuis techniques et financier important. On peut citer, l'UEMOA, la GIZ, l'OMVS, la FAO et bientôt la CEDEAO et le CILSS ;
3. La thématique gouvernance transfrontalière de la mobilité du bétail s'inscrit dans l'un des enjeux du réseau ;
4. Un SATI est en cours d'élaboration dont l'un des axes de recherche est la gouvernance transfrontalière de la mobilité du bétail.

Limites :

- La limite du rayon d'action du réseau ;
- La multiplicité des partenaires qui ont des approches différentes ;
- La non prise en compte de l'ensemble des territoires du réseau des Maires BFS ;
- L'absence de la Guinée au cour de la rencontre de dynamisation du cadre.

3.9. Principales conclusions retenues à la suite des échanges

Les principales conclusions issues des différents échanges sont les suivantes :

- Bâtir la concertation sur un cadre existant et ayant une base légale et juridique avec comme porte d'entrée les collectivités territoriales pour assurer sa durabilité ;
- Délimiter le cadre dans l'espace transfrontalier avec des thématiques axées sur la mobilité du bétail (transhumance transfrontalière et commerce du bétail) ;

- Harmoniser les calendriers de la transhumance transfrontalière dans l'espace transfrontalier ;
- Mettre en place des infrastructures et aménagements pastoraux suivant un maillage adéquat le long des axes de la transhumance pour sécuriser la transhumance transfrontalière ;
- S'adosser sur le cadre du réseau des maires du Bassin du Fleuve Sénégal et s'inscrire dans la dynamique du SATI en l'élargissant avec la thématique mobilité transfrontalière du bétail ;
- Mener des réflexions sur une stratégie de mobilisation des fonds pour garantir la durabilité et le fonctionnement du cadre ;
- Valoriser et capitaliser toutes les expériences dans l'espace transfrontalier.

3.10. Recommandations

Les principales recommandations sont les suivantes :

A l'endroit des OIG (CEDEAO, UEMOA, CILSS) :

- Travailler à approfondir les connaissances sur la mobilité du bétail dans la zone transfrontalière.

A l'endroit des collectivités et le réseau des maires :

- Bâtir le cadre sur celui du réseau des maires du bassin fleuve Sénégal en intégrant clairement la thématique de la mobilité transfrontalière du bétail et en s'inspirant des expériences réussies telles que celle de Dendi Ganda ;
- Construire une stratégie d'autonomisation du cadre par des modèles économiques qui garantissent son fonctionnement et sa durabilité ;
- Informer les membres du réseau des maires sur les conclusions et recommandation de cette rencontre transfrontalière au cours de leur prochaine rencontre à Sélibabi et recueillir leur adhésion.

A l'endroit des Etats (Mali, Mauritanie et Sénégal) :

- Harmoniser les calendriers de la transhumance et la synchronisation des campagnes de vaccination.

A l'endroit des OP et OPR :

- Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation des éleveurs, pasteurs et agropasteurs le long des trois frontières et de campagnes de vulgarisation des textes communautaires règlementant la transhumance notamment la Décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO et de son règlement de 2003.

Au terme des travaux, un communiqué final a été élaboré et adopté ainsi qu'une feuille de route.

3.11. Feuille de route

N°	Activités	Responsables	Acteurs associés	Délai
1	Partager les conclusions de l'atelier de Tambacounda aux acteurs pertinents (collectivités et STD.... non représentés à l'atelier)	CILSS	APESS	15 mai 2022
2	Echanger avec l'UEMOA sur la synergie et la complémentarité avec le CILSS dans la zone transfrontalière Mali-Mauritanie-Sénégal pour discuter du partenariat	CILSS	UEMOA PRAPS PDEPS PEPISAO PREDIP	30 avril 2022
3	Prendre part à la rencontre du Réseau des Maires qui se tiendra à Sélibaby en mai 2022 en vue de s'accorder sur les modalités d'intervention du CILSS et ses partenaires sur la thématique mobilité du bétail	CILSS	APESS, RBM, ROPPA Réseau des Maires PRAPS PDEPS PEPISAO PREDIP	15 mai 2022
4	Intégrer le dispositif d'amendement et de validation du SATI du Bassin du Fleuve Sénégal en vue de s'assurer de la prise en compte de la thématique mobilité et commerce du bétail	CILSS	UEMOA APESS, RBM, ROPPA Réseau des Maires PRAPS PDEPS PEPISAO PREDIP	30 avril 2022
5	Actualiser le plan d'action du réseau pour prendre en compte la thématique sur la mobilité et le commerce du bétail	Réseau des Maires	UEMOA APESS, RBM, ROPPA PRAPS PDEPS PEPISAO PREDIP	30 Septembre 2022

4. CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER

Quatre interventions ont marqué la cérémonie de clôture de l'atelier :

4.1. Présentation d'une motion de remerciement à l'endroit des Autorités de Tambacounda

Une motion de remerciement a été prononcée par Mme Khady Kane, chef de bureau pastoral du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales, au nom des participants à l'endroit des Autorités de Tambacounda pour leur disponibilité et surtout pour les facilités qu'elles ont apportées dans le cadre de l'organisation de cet atelier.

4.2. Allocution du représentant des OPR

Cette allocution a été prononcée par M. Sega SY, représentant le RBM, au nom des organisations pastorales (APESS, RBM et ROPPA). Dans son intervention, il a adressé ses remerciements aux autorités du Sénégal, du CILSS, du PDPS pour leurs engagements à accompagner les acteurs dans le cadre d'une transhumance transfrontalière apaisée. Il a souligné par ailleurs l'engagement des parties prenantes avant d'exprimer ses vœux afin que les recommandations formulées dans la feuille de route soient mises en œuvre. Il a insisté sur la nécessité d'une mobilisation des fonds souverains pour accompagner cette initiative.

4.3. Allocution du représentant du Secrétaire Exécutif du CILSS

Cette allocution a été prononcée par Dr Ahmat Hassan Moussa, Coordonnateur Régional du PREDIP. Dans son allocution, il a remercié les participants pour leur engagement et leur niveau de professionnalisme qui ont permis d'aboutir à des résultats intéressants. Il a rappelé les principales conclusions qui ont été formulées et a rassuré les participants que le CILSS assumera sa part de responsabilité pour mettre en œuvre les recommandations qui le concernent. Il a remercié les autorités du Sénégal et du Mali pour la confiance placée au CILSS en vue de les accompagner dans la mise en œuvre de leur Programme de Développement Durable des Exploitations Pastorales du Sahel (PDEPS). Il a poursuivi son allocution en adressant ses sincères remerciements aux Autorités de Tambacounda pour leur soutien et leur accompagnement qui ont permis la tenue et la réussite de cette importante rencontre.

4.4. Discours de clôture

Dans son discours M. Oumar Mamadou BALDE, Gouverneur de Tambacounda, a tout d'abord souhaité un excellent mois de ramadan aux musulmans et une excellente montée vers les Pâques pour les Chrétiens. Il a formulé les vœux que Dieu accepte les prières ainsi que les différentes dévolutions. Il a poursuivi son discours en déclarant être fortement réjoui du choix du Sénégal et particulièrement de la région de Tambacounda pour abriter cette importante rencontre, qui a regroupé les acteurs de la transhumance transfrontalière du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie. Il a rappelé que la mobilité dans ce contexte difficile caractérisé notamment par les changements climatiques, oblige nos Etats à traiter avec délicatesse la question de transhumance

transfrontalière. Il a indiqué que gouverner c'est prévoir et c'est dans cette optique que les autorités du Sénégal en collaboration avec ses voisins, ont pris des dispositions en vue de réglementer la transhumance pour sauvegarder les rapports de bon voisinage. Ces dispositifs ont permis de mettre en place des cadres au niveau des Etats. Ces cadres servent d'espace de dialogue pour prévenir gérer, promouvoir une transhumance apaisée avec les acteurs ruraux. Il a rappelé qu'en 2003, un cadre a été créé par le Mali et Sénégal. Ce cadre menait des activités pour faciliter le transit commercial des animaux au niveau des postes transfrontaliers. Ce cadre a été étendu à la Mauritanie. Cependant, ce cadre a fait face à plusieurs contraintes, ce qui a affecté son fonctionnement. Le Gouverneur de Tambacounda a indiqué que face à ces contraintes, le présent atelier trouve toute sa pertinence. Il a poursuivi son discours en remerciant au nom des plus hautes autorités du Sénégal, le CILSS et ses partenaires. Au regard des expertises réunies, il a indiqué qu'il ne doute point que les conclusions issues de l'atelier serviront de boussole aux Etats. Il a clôturé son discours en souhaitant un bon retour aux participants dans leurs foyers respectifs.

5. ANNEXES

- 1- Communiqué final;
- 2- Rapport de la mission diagnostic ;
- 3- Travaux de groupes;
- 4- Rapports journaliers;
- 5- Liste de présence à l'atelier de dynamisation du cadre de concertation transfrontalier de Tambacounda.



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Atelier de Dynamisation du cadre de concertation transfrontalier
Mali-Mauritanie-Sénégal en synergie avec le PDDEPS-Mali, le
PDEPS-Sénégal, le PEPISAO et le PREDIP

11 au 13 avril 2022 à Tambacounda (Sénégal)

COMMUNIQUE FINAL



Avril 2022

Handwritten signature and initials.

I. INTRODUCTION

A l'initiative conjointe des Projets du Développement durable des exploitations pastorales PDDEPS-Mali, PDEPS-Sénégal, du Projet Elevage et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO), du Projet Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP), il a été organisé du 11 au 13 avril 2022 un atelier de dynamisation du cadre de concertation transfrontalier Mali-Mauritanie-Sénégal à Tambacounda, République du Sénégal.

La rencontre avait pour objectif de contribuer à dynamiser le cadre de concertation transfrontalier Mali - Mauritanie - Sénégal (MMS).

De façon spécifique, il s'agissait de :

- faire un état des lieux du fonctionnement des cadres de concertation transfrontaliers Mali - Mauritanie - Sénégal (MMS) existant ;
- faire une cartographie des acteurs pertinents du cadre pour leur prise en compte dans la dynamisation du cadre;
- analyser et adapter l'espace territorial de coopération en intégrant au besoin de nouvelles collectivités pertinentes pour le cadre;
- renforcer la coopération entre acteurs à travers un partage d'expériences en matière de:
 - Coopération transfrontalière ;
 - Conduite des actions de développement local ;
- proposer des activités prioritaires en vue de la dynamisation du cadre;
- élaborer et adopter une feuille de route pour la dynamisation du cadre MMS.

Ont pris part à cette importante rencontre une soixantaine de participants du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie, des projets régionaux (PREDIP, PEPISAO, PDDEPS Mali, PDEPS Sénégal), des Services techniques, de l'Administration, des collectivités territoriales, des associations d'éleveurs, des organisations pastorales régionales (APESS, RBM), des ONGs Internationales (Care International), nationales et locales, des représentants d'éleveurs, d'agriculteurs et agropasteurs, des Forces de Défense et de sécurité, du représentant du cadre de concertation Dendi-Ganda, du représentant du Cadre Régional de Concertation des Ruraux (CRCR) de Tambacounda et des associations locales.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture a été présidée par Mme Maudé Manga l'adjointe au gouverneur de Tambacounda chargée des affaires administratives, représentant M. le Gouverneur. Elle a été marquée par six (6) interventions : le discours de M. Papa Banda DIEYE, Maire de Tambacounda et Président du Cadre Régional de Concertation des Ruraux ; l'allocution de M. Mapathé SY, Président du Conseil Départemental de Bakel ; l'allocution de M. Gora Bèye, Coordonnateur National du PDEPS Sénégal ; l'allocution de M. Mamadou TRAORE, Coordonnateur du PDDEPS Mali, le discours de Dr Ahmat Hassan Moussa, Coordonnateur Régional PREDIP, représentant M. le Secrétaire exécutif du CILSS ; le discours de M. Adama Assagaidou MAIGA, Conseiller aux affaires économiques et financières, représentant M. le Gouverneur de la Région de Kayes.

Les intervenants ont salué l'initiative de dynamiser le cadre de concertation Mali-Mauritanie Sénégal afin de prévenir, gérer et transformer les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles dans l'exercice d'une transhumance transfrontalière apaisée. Ils ont abordé la problématique de l'élevage dans la région de Tambacounda et particulièrement dans la zone des trois frontières en insistant sur les difficultés (rareté du fourrage, points d'eau, etc.) auxquelles sont confrontées les communes frontalières. Ils ont souligné l'existence d'un cadre de concertation multi acteurs appuyé par le PDEPS et le PRAPS. Ils ont également souligné la nécessité de faciliter aux éleveurs la conduite des troupeaux au niveau transfrontalier. Ils ont lancé un appel à tous les pays à ne pas considérer les frontières comme des limites mais plutôt comme des territoires avec des communautés qui interagissent. Ils ont également déploré non seulement la léthargie dans laquelle se trouvent certains cadres de concertation, mais aussi leur multiplicité. Ils ont exhorté à réfléchir sur une stratégie durable de financement des cadres de concertation transfrontaliers afin de les bâtir sur une base fonctionnelle.

III- DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés à la fois en séances plénières et en sessions de groupes et ont été marqués par des communications suivies de débats.

Au total six (6) communications ont été présentées :

1. La première communication a porté sur les cadres de concertation du Sénégal. Elle a été présentée par Mme KHADY KANE, représentante du Directeur de l'élevage et des productions animales du Sénégal. Cette communication a mis en relief les cadres de concertation au niveau national ;
2. La deuxième communication a été faite par M. Mamadou TRAORE, Coordonnateur national du PDDEPS Mali. Il a mis en exergue les différents cadres existants au Mali.
3. La troisième communication a porté sur l'état des lieux des cadres de concertation transfrontaliers de la zone Mali-Mauritanie-Sénégal suivie de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la coopération transfrontalière de l'espace. Elle a été présentée par M. Albert OUOBA, chargé de la coopération transfrontalière de APSS. La présentation a relevé les flux de mobilité du bétail dans l'espace des trois frontières et a mis en exergue l'existence des cadres de concertation à fonctionnalité variée. Les difficultés sur le fonctionnement de ces cadres ont été relevées de même que les forces, les faiblesses et surtout les opportunités existantes pour leur dynamisation. Cette communication a également abordé les thématiques autour de la mobilité du bétail identifiées lors de la mission diagnostic conduite dans la zone transfrontalière du Mali, Sénégal et Mauritanie;
4. La quatrième communication a porté sur une introduction à la coopération transfrontalière locale ou décentralisée, concepts et pratiques, suivie d'échanges, présentée par M. Albert OUOBA ;
5. La cinquième communication a été présentée par M. MAIKOLONCHE Tassaou Mahaman Salissou, secrétaire permanent de l'espace Dendi-Ganda. Il a abordé l'expérience du cadre de concertation transfrontalier décentralisé, existant entre le Niger, le Bénin et le Nigéria dénommé Dendi-Ganda. La présentation a été

articulée autour de l'espace concerné par la coopération transfrontalière, ses organes que sont le comité d'orientation, le bureau exécutif, et le secrétariat permanent. Cette présentation a laissé entrevoir des similitudes avec la zone transfrontalière Mali-Mauritanie - Sénégal ;

6. La sixième communication a porté sur le partage d'une expérience du réseau des maires du Bassin du fleuve Sénégal qui est une initiative à la base, présentée par M. Mamadou Fadé, de l'Agence Régionale de Développement. Elle a mis l'accent sur le contexte ayant guidé la mise en place du réseau en considérant que les territoires riverains du Fleuve Sénégal constituent un continuum géographique et un bassin de vie de par des liens historiques, culturels, sociaux et économiques. Ce réseau a pour objectif de consolider et d'approfondir les dynamiques d'échanges et de concertation entre les acteurs du Bassin du Fleuve Sénégal par la mise en place d'un Réseau des Maires. Les collectivités territoriales du Bassin du Fleuve Sénégal appartiennent à la zone transfrontalière entre la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Par la suite trois groupes, dont un par pays (Mali, Mauritanie et Sénégal) ont été formés, pour travailler sur les points suivants :

- la cartographie des acteurs pertinents;
- les thématiques et finalités du cadre ;
- la proposition de la délimitation de l'espace territorial du cadre de concertation transfrontalier dans une approche intégrée de développement transfrontalier ;
- le dispositif pertinent et des organes des cadres de concertation ;
- la stratégie pour l'autonomisation du cadre de concertation.

IV- PRINCIPAUX POINTS DE DEBAT

Les points de débat ont porté principalement sur :

- la nature des cadres de concertation à mettre en place ;
- la nécessité d'arrimer le cadre aux dispositifs existants ;
- la stratégie d'autonomisation et de durabilité du cadre ;
- la place, la cartographie et le rôle des acteurs ;
- le portage de la coopération transfrontalière par les collectivités ;
- la délimitation de la zone d'emprise du cadre.

V- PRINCIPALES CONCLUSIONS

Les principales conclusions issues des différents échanges sont les suivantes :

- Eviter la multiplicité des cadres dans l'espace MMS qui pourra affaiblir la concertation transfrontalière ;
- Bâtir la concertation autour d'un cadre existant ayant une base légale et juridique avec comme porte d'entrée les collectivités territoriales pour assurer sa durabilité ;
- Délimiter le cadre dans l'espace transfrontalier avec des thématiques axées sur la mobilité du bétail (transhumance transfrontalière et commerce du bétail) en complémentarité avec des actions existantes ;

- Travailler à harmoniser les calendriers de la transhumance transfrontalière et les campagnes de vaccination dans l'espace transfrontalier ;
- Mettre en place des infrastructures et aménagements pastoraux suivant un maillage adéquat le long des axes de la transhumance pour sécuriser la transhumance transfrontalière ;
- Arrimer le cadre au réseau des maires du Bassin du Fleuve Sénégal et s'inscrire dans la dynamique du Schéma d'Aménagement Transfrontalier et Intégré (SATI) en intégrant clairement la thématique mobilité transfrontalière du bétail ;
- Mener des réflexions sur une stratégie de mobilisation des fonds pour garantir l'autonomie, la durabilité et le fonctionnement du cadre ;
- Capitaliser et valoriser toutes les expériences de concertation transfrontalière dans l'espace ;
- Mener des actions de communication pour faire connaître le cadre.

VI- RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations sont les suivantes :

A l'endroit des OIG (CEDEAO, UEMOA, CILSS) :

- Travailler à approfondir les connaissances sur la mobilité du bétail dans la zone transfrontalière.

A l'endroit des collectivités et le réseau des maires :

- Bâtir le cadre sur celui du réseau des maires du Bassin fleuve Sénégal en intégrant clairement la thématique de la mobilité transfrontalière du bétail et en s'inspirant des expériences réussies telles que celle de Dendi Ganda ;
- Construire une stratégie d'autonomisation du cadre par des modèles économiques qui garantissent son fonctionnement et sa durabilité.

A l'endroit des Etats :

- Harmoniser les calendriers de la transhumance et la synchronisation des campagnes de vaccination.

A l'endroit des OP et OPR :

- Organiser des campagnes de sensibilisation et de formation des éleveurs, pasteurs et agropasteurs le long des trois frontières et de vulgarisation des textes communautaires réglementant la transhumance notamment Décision A/DEC.5/10/98 du 31 octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO.

VII. CEREMONIE DE CLOTURE

Elle a été marquée par cinq (05) allocutions :

- motion de remerciement par une participante ;
- du Secrétaire exécutif de l'APSS, représentant des organisations pastorales ;
- du CILSS/Coordonnateur du PREDIP ;
- discours de clôture du Gouverneur.

Ont signé

Gouverneur de la Région de Tambacounda



M. OMAR MAMADOU BALDE

Président du Conseil Régional de KAYES



M. BANDIOUGOU DIAWARA

Président du Conseil Départemental de BAKEL



M. MAPATE SY

Représentant du Gouverneur de la région de Kayes Conseiller aux affaires économiques et financières

M. ADAMA ASSAGAIDOU MAIGA

Représentant du Secrétaire exécutif du CILSS

DR AHMAT HASSAN MOUSSA

Secrétaire exécutif de l'APSS

M. ADAMA TRAORE



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Secrétariat Exécutif

Annexe 5 : LISTE DES PARTICIPANTS

	PRENOMS/NOMS	FONCTIONS	CONTACTS
1	M. Ahmat Hassan Moussa	Coordonnateur Régional du PREDIP	Tél: 00226 62 10 00 10 Email : ahmat.hassan@cilss.int
2	M. Moussa Assoumane	Coordonnateur du PEPISAO	Tél. : +226 07 89 05 30 Email : moussa.assoumane@cilss.int
3	M. Kalifa Dembele	Directeur National des Productions et Industries Animales, Point Focal PREDIP	Tél: (+223) 76 44 74 94 Email: kalifademb@yahoo.fr / dembelekalife@gmail.com
4	M. Mamadou Traore	Coordinateur National du Projet de Développement Durable des Exploitations Pastorales au Sahel Mali (PDDEPS Mali)	Tél: (00223)73 35 61 59/66 87 70 95 Email : traoremd@yahoo.fr
5	M. Gora Beye	Coordonnateur national PDEPS Sénégal	Tel: +221775505281/766685390 E-mail: gorabeye@gmail.com

6	M. Traoré Adama	Secrétaire exécutif APESS	Email : tradamas@gmail.com
7	Mme Ouédraogo Tipoco Brigitte	Coordonnatrice PRODIATA/Care Burkina Faso	Email : ouedraogo.Brigitte@care.org Tèl: +226 77 29 16 79
8	M. Salifou Mahamadou	Expert AgroPastoralisme	Tèl: +226 72 97 20 43 Email salifou.mahamadou@cilss.int
9	M. Souley Issa	Expert Suivi-Evaluation	Tèl: +226 65 88 59 78 Email : souley.issa@cilss.int
10	M. Imorou Djega Orou	Expert Ingénierie Sociale PEPISAO	Tél. :+226 66 12 94 22 Email : imorou.djega@cilss.int
11	M. Albert S. Ouoba	RESPONSABLE TECHNIQUE PAYS APESS	Email : sa.ouoba@gmail.com
12	M. Modiba Ousmane	1 ^{er} vice-président APESS	Tél. :+221 77 52 73 332
13	M. Mahaman Salissou Maikolanche Tassaou	Secrétaire Permanent de l'espace Dendi Ganda Niamey Niger	Email : guidamiga1@gmail.com , alibasow2006@yahoo.fr
14	M. Malick Diop	Spécialiste Suivi Evaluation PDEPS SENEGAL	malickdiop05@gmail.com Tel: +22177 542 19 01/76-923-08-26

15	M. Ibrahima Samb	Expert en gestion des pâturages PDEPS SENEGAL	Email : ibrahima5700@gmail.com
16	Capitaine Aliou KEITA	Chargé d'aménagement du cantonnement de Kayes	Tél : 00223 76 17 65 26 Email : alkeipapus7@gmail.com
17	M. Mody Diallo	Représentant des Marchand de bétail Kayes	Tél : 00223 76 07 18 39 Email : modydiallokayes@yahoo.fr
18	M. Aly Ba Sow	Chef d'Antenne du PDEPS Tambacounda	Tél : 00221 77610 44 14 Email : alibasow2006@yahoo.fr
19	M. Souleymane Dembele	Expert en gestion des pâturages du PDDEPS Mali	Email : solo-ali@hotmail.com
20	M. Amadou Baba Maiga	Expert Suivi-évaluation du PDDEPS Mali	Email : maiga.amadoubaba@yahoo.fr
21	M. Bénéna Mounkoro	Préfet du Cercle de Kayes	75 61 16 51
22	M. Daouda Sinera	Maire de la commune rurale de Falémé	00223 79 13 96 17 Email : bandiougou404@gmail.com
23	M. Daouda Moussa Traore	Chef SLPIA Kayes	Tèl :00223 79 41 18 10 Email : slpia.yelimane@gmail.com
24	M. Yaya Doumbia	Chef Secteur de l'agriculture Kayes	76 65 14 05 / 66 92 27 72 Email : dendiocoulibaly@yahoo.fr

25	M. Idrissa O. Maiga	Chef de Cantonnement forestier de Kayes	76 17 33 44 Email : idrissaomaiga@yahoo.fr
26	M. Sega Sy	Représentant RBM Sénégal	Tél : 00221 7754572 91 Email : jombonguel@yahoo.fr backel@gmail.com
27	M. Seydou Nourou Cissokho	Maitre de Cérémonie	
28	M. Adama Assagaïdou Maïga	Représentant Gouverneur de la région Kayes	Tél : 00223 73 13 13 33 Email : damamaiga17@yahoo.fr grkayes1@gmail.com ; grkayes@yahoo.fr
29	M. Amadou Mamadou Thiam	DRDC Pôle Est	Email : drdctamba@gmail.com
30	M. Kassim Dicko	représentant des éleveurs de Kayes	Tél : 00223 76 10 06 45 Email :
31	M. Mapate Sy	Président du Conseil Départementale de Bakel	Tél : 00221 Email : mapatesy71@yahoo.fr
32	M. Abdou Khache Ndiack NDIAYE	PREFET DE BAKEL	Tél : 00221 77 529 05 87 Email : oussoulem20162@gmail.com
33	M. Issa Samby	Maire de Gabou Département de Bakel	Tél : 00221 Email : issasamby@hotmail.com
34	Capitaine Alioune Diouf	Commandant la Compagnie de Tambacounda	Tél : 00221 77 638 83 54 Email : diouflino@yahoo.fr

35	M. Abdou Sane	Chef de Service Régional Elevage de Tambacounda	Tél : 00221 77 413 65 95 Email : sanebdou@yahoo.fr
36	M. Doudou Diop	Direction Régional Du Développement Rural de Bakel	Tél : 00221 Email : doudoudiop80@yahoo.fr diopd416@gmail.com
37	M. Mame Biram Bodian	Chef De Service De L'élevage Et De Productions Animales De Bakel	Tél : 00221 Email : mamebirambodian@yahoo.fr
38	M. Adama Dia	Personne Ressources Bakel Sénégal	Tél : 00221 Email : ;;;;
39	M. Jacques Gomis	Conservateur du Parc National du Niokolo Koba Tambacounda	Tél : 00221 Email : jacgomis@yahoo.fr
40	M. Mamadou Fade	Secrétaire Cadre Départementale de Concertation de Bakel	Tél : 00221 77 511 51 26 Email : fademamadou@yahoo.fr
41	M. Ilo Oumar Sow	Responsable Technique APESS Kayes - Sénégal	Tél : 00221 Email : sowilooumar@gmail.com
42	M. Ifra Khalidou	Conseil Régional Hodh-El- Gharbi	Tél : 00221 Email : kharicloud@gmail.com
43	M. Ibrahim Balde	Adjoint Chef De Service Départemental du Dev. Rural de Bakel	Tél : 00221 Email : sddrbakel@yahoo.fr

44	Mme Dia Marieta	Représentante DIRFEL Directoire des Femmes en Elevage de Bakel	Tél : 00221 77 208 07 23 Email :
45	M. Bandiougou Diawara	Président du Conseil Régional de Kayes	Tél : 00221 Email : bandiougou_diawara@yahoo.fr
46	M. Hamou Sow	Représentant de la Maison des Éleveurs Région de Tambacounda	Tél : 00221 77 909 40 54 Email :
47	Mme Madina Sy	1ere Adjointe au Maire de Kidira	Tél : 00221 77 554 75 62 Email :
48	M. Gallo Badji	Sous-Préfet Kiénéba Département de Bakel	Tél : 00221 Email : gallobadji@yahoo.fr
49	M. Daouda Sarr	Sous-Préfet de Belé Département de Bakel	Tél : 00221 Email : sarrdavid1@hotmail.com
50	M. Papa Dieng	Sous-Préfet MOUDERY	Tél : 00221 Email : pape60@yahoo.fr
51	M. Seni Diagne Cissé	Point Focal Foncier CNCR-Sénégal	Tél : 00221 Email : senidiagnecisse@gmail.com
52	Mme Khady Kane	Direction de l'Elevage/ MEPA Du Sénégal	Tél : 00221 77 656 99 55 Email : khadydia26@gmail.com
53	M. Malang Kamara	Chef de Secteur Eaux et Forêts Bakel	Tél : 00221 Email : langkamou@gmail.com

54	M. Boubacar Goita	Chef d'Escadron, Commandant le Groupement Mobil de Gendarmerie de Kayes Tambacounda	Tél : 00221 Email : goita7822@gmail.com
55	Mme Kardiata Ba	Représentante APSS Mauritanie	Tél : 00221 Email : ba.diha@yahoo.fr
56	M. Cheikh Saadbou Senghor	Commissaire de Police Spécial de Kidira	Tél : 00221 Email : senghorcheikhsaadbou@outlook.fr
57	Mme Dieneba Sidibé	Représentante du Directoire National des Femme en Elevage	Email : dinfel2010@gmail.com
58	M. Sory Ba	Maire	Email : kieneba885@gmail.com
59	M. Mamadou Boiro	IREF Tambacounda	Tél : 00221 77 08 78 12 Email : mboiro92@yahoo.fr
60	M. Modeste Nikiema	Comptable PEPISAO	Tél. : (+226) 25 49 96 modeste.nikiema@cilss.int
61	Alix M. E. Zoungrana	Assistante de Direction PRA/GRN-CC/PREDIP	Secrétariat Exécutif Ouagadougou 03 – Burkina Faso Tél. : (+226) 70 59 59 62 Email : alix.zoungrana@cilss.int